



Creancier me reclame une somme

Par **amel**, le **14/08/2010** à **18:19**

Bonjour,

Il y a environ 13-15 ans j'ai contracté un prêt auprès de la finaref je leur ai fourni aucun document ce n'était que du déclaratif.

Et grâce à ce prêt j'ai pu m'acheter des vêtements dans des grandes chaînes par la suite je n'ai jamais payé de mensualité même pas une aujourd'hui un créancier me réclame la somme de 1200€.

d'après mes souvenirs je ne pense pas avoir acheté pour autant.

d'après différents forums il y aurait prescription.

d'autant que l'adresse que j'avais communiqué était celle de mes parents et je n'ai jamais reçu de recommandation

lorsque j'ai monté mon dossier de prêt je n'ai fourni aucun document

je ne pense même pas avoir donné une pièce d'identité

lorsque je récupéré mes achats la vendeuse me demandait ma pièce d'identité et n'a jamais pris le numéro de mes papiers.

à l'époque j'avais 20 ans et peu conscience de mon geste.

donc je faisais un gribouilli et s'est tout.

je ne comprends pas n'ayant jamais rien remboursé que dois-je faire .

y a-t-il ou non prescription

merci d'avance pour votre réponse

cordialement

amel

Par **Marion2**, le **14/08/2010** à **18:46**

Bonjour,

S'il n'y a pas de titre exécutoire, oui, il y a prescription.

Cliquez sur la colonne de gauche de votre page "Droit de la consommation".

Lisez les différents messages afin de ne pas vous faire piéger s'il n'y a pas de titre exécutoire.